



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Statut du cerf élaphe

Question écrite n° 17061

Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité, sur le statut du cerf élaphe (*Cervus elaphus corsicanus*) ou cerf corso-sarde. La Convention de Berne du 19 septembre 1979 fait figurer le cerf élaphe dans la liste des « espèces strictement protégées » à l'échelle européenne. La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 confirme ce statut spécifique en allouant le plus haut niveau de protection à cette espèce. Aussi, la liste rouge établie par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) désigne le cerf corso-sarde comme « espèce en danger ». Néanmoins, en Corse, le cerf ne bénéficie que d'une interdiction de chasse par arrêté préfectoral annuel, correspondant seulement à l'interdiction de la mise à mort de l'animal. La présence de cerfs en nombre croissant à proximité de zones à vocation agricole laisse craindre, à terme, une multiplication des dégâts liés à sa présence. Aussi, des questions légitimes en matière de prise en charge financière des dégâts causés par l'animal dans le cadre d'un régime d'indemnisation se posent désormais avec acuité. Dans ces circonstances, il appelle le Gouvernement à mieux appliquer la norme européenne et à remédier au caractère ambigu et contradictoire du statut juridique actuel du cerf corso-sarde afin de ne pas compromettre les efforts consentis en vue de la sauvegarde de cette espèce emblématique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17061

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Mer et biodiversité](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2948

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)